



**DETERMINATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
REPRESENTANT LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

**Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,**

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**VU** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

**VU** l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au 8 décembre 2022 ;

**VU** la note d'instruction du 27 mai 2022 portant sur les élections des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**VU** les délibérations concordantes du Conseil municipal n°37 et 38 du 19 mai 2022 et du comité de la Caisse des écoles du 12 avril 2022 créant un comité social territorial et déterminant sa composition et ses modalités de fonctionnement ;

**VU** le procès-verbal du résultat des élections des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022 ;

**ARRÊTE :**

Article 1 : Les représentants de la collectivité au sein du comité social territorial de la Ville de Saint-Cloud et de la Caisse des écoles de Saint-Cloud sont les suivants :

Titulaires :

- Éric BERDOATI, président,
- Olivier BERTHET
- Jean-Claude TREMINTIN
- Jean-Christophe PIERSON

Suppléants :

- Ségolène de LARMINAT
- Capucine du SARTEL
- Jean-Jacques VEILLEROT
- Françoise ASKINAZI

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Cergy-pontoise dans un délai de deux mois suivant sa publication ;

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Publié électroniquement.

|   |              |
|---|--------------|
| Télétransmission de l'acte le :         | 16 JAN. 2023 |
| Numéro A.R. - Préfecture :              | 23 17929     |
| Publication électronique de l'acte le : | 16 JAN. 2023 |
| Numéro :                                |              |
| Ou notification de l'acte le :          |              |
| Acte exécutoire le :                    | 16 JAN. 2023 |

Saint-Cloud, le 16 JAN. 2023

Éric BERDOATI,  
Maire

Vice-Président du Conseil départemental  
des Hauts de Seine

